

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2025/010

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 Avril 2025

Le président, M. HONORAT Guy constate :

A la première réunion le 10 Avril 2025 à 14h30 un total de 241 voix

Le quorum de 1081 voix minimum n'est pas atteint ;

A la deuxième réunion le 10 Avril 2025 à 15h00 un total de 272 voix

L'assemblée des propriétaires peut délibérer sans condition de quorum.

Monsieur CLAVERO Jérôme est désigné comme secrétaire de séance ; Monsieur HONORAT remercie chaleureusement les propriétaires venus nombreux.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée réunie en session ordinaire :

- Renouvellement de 3 syndics du collège de Cheval Blanc
- Présentation du guide de l'arrosant 2025
- Présentation des rapports d'activité 2023
- Présentation des rapports d'activité 2024
- Indemnité du président

Lors de l'appel à candidature pour le renouvellement de 3 syndics pour le collège de Cheval Blanc

L'association syndicale a reçu trois candidatures :

Mr DEVINE Marc - Mr LIENS Charles - Mr PECOULT Rémi

Les propriétaires sur la commune de Cheval Blanc ont procédé aux votes

Après décompte les résultats sont les suivants :

Mr DEVINE Marc	101 voix
Mr LIENS Charles	100 voix
Mr PECOULT Rémi	100 voix

Les élections au poste de syndic titulaire de Mr DEVINE Marc - Mr LIENS Charles et le poste de syndic suppléant pour Mr PECOULT Rémi sont approuvées par l'assemblée de propriétaires.

Le président présente le nouveau guide de l'arrosant réalisé par OPUS 84 dans le cadre du contrat de canal n°2.

Le guide est commun aux canaux de Cabedan Neuf, Isle et Carpentras.

Le renouvellement du guide réalisé lors du 1<sup>er</sup> contrat canal est financé par l'Agence de l'eau, la Région Sud et le Conseil Départemental du Vaucluse.

Ce guide est destiné aux particuliers et distribué aux membres de l'ASCO.

Son objectif ; rappeler les missions des ASA, favoriser les pratiques économes de la ressource en eau et encourager les pratiques citoyennes respectueuses de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250410-2025\_010-DE

Le président présente le rapport d'activité 2023 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2023

Délibération sur le rapport d'activité 2023 :

Pour : 157 voix

Abstention : 6 voix

Contre : 0 voix

Le rapport d'activité 2023 est adopté à la majorité.

Le président présente le rapport d'activité 2024 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2024

Délibération sur le rapport d'activité 2024 :

Pour : 157 voix

Abstention : 6 voix

Contre : 0 voix

Le rapport d'activité 2024 est adopté à la majorité.

A la demande des membres de l'assemblée, les rapports activités étaient disponibles sur le site internet afin que chacun puisse en prendre connaissance avant le vote. La date de mise à disposition sur le site a été notée sur les convocations à l'assemblée.

Le président sollicite auprès de l'assemblée de propriétaire le renouvellement d'une indemnité mensuelle pour la rétribution du travail effectué pour l'association syndicale.

Le calcul de l'indemnité : fonction du temps passé au canal

Base : indice 1027 soit 4110.52 € issu du barème des traitements de la fonction publique

Calcul : 5% de l'indice soit  $4110.52 \times 5/100 = 205.53$  € brut

Le président demande à l'assemblée d'en approuver le principe et le montant pour la durée de son mandat.

Délibération sur l'indemnité du président :

Pour : 152 voix

Abstention : 10 voix

Contre : 1 voix

L'indemnité du président est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour est ainsi terminé, le président remercie vivement la participation de chacun et clôture la séance à 16h30.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**  
425, Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES

